

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le Centre Hospitalier Territorial lance un Appel d'Offres ouvert pour « *les prestations de transit aérien et maritime entre la Métropole, la zone Pacifique et le CHT* » alloti de la manière suivante :

- **Lot n°1 : Opérations liées au fret aérien entre la Métropole / zone Pacifique et le CHT.**
- **Lot n°2 : Opérations liées au fret maritime entre la Métropole / zone Pacifique et le CHT.**

ARTICLE 1 - RETRAIT DES DOSSIERS

Le candidat intéressé, pour retirer le Dossier, devra envoyer un mail au **Bureau des Marchés Publics** de la **Direction des Achats et de la Logistique du CHT** à l'adresse électronique suivante marches.publics@cht.nc. Cette consultation pourra également être consultée sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la Nouvelle-Calédonie www.marchespublics.nc.

ARTICLE 2 - REMISE DES OFFRES

- Les offres sur support papier devront :
 - soit parvenir par envoi recommandé avec avis de réception postal
 - soit être déposées contre récépisséau **Bureau des Marchés Publics de la Direction des Achats et de la Logistique du CHT**, situé au 110 Boulevard Joseph Wamytan, tous les jours ouvrables, de 8h00 à 11h00 et de 13h00 à 16h00.
- elles peuvent également être transmises par voie électronique sur www.marchespublics.nc avant le **22 septembre 2017 à 16 heures, dernier délai, heure de Nouméa (NC)**.

ARTICLE 3 – SELECTION

Les offres seront jugées conformément aux critères de sélection précisés dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), intégrant les critères mentionnés à l'article 27-2 de la délibération n°136/CP du 1^{er} mars 1967 modifiée.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'attention des soumissionnaires est attirée sur la nécessité du strict respect des clauses figurant au RPAO joint au dossier de consultation. Les offres devront être conformes et comporter tous les éléments listés au RPAO. Elles seront éliminées si elles sont considérées incomplètes selon les dispositions du RPAO.

ARTICLE 5 - VALIDITE DES OFFRES

Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres. Le CHT se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent Appel d'Offres.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats pourront demander des renseignements complémentaires concernant le Dossier d'Appel d'Offres auprès de : **La Direction des Achats et de la Logistique (DAL) _ Bureau des Marchés Publics**
Email : marches.publics@cht.nc / Tél : 20.86.91

Date d'envoi à la publication : 16 août 2017

Le Directeur,
Dominique CHEVEAU

Destinataires :

- **Les Nouvelles Calédoniennes pour insertion les 18 août 2017 et 21 août 2017.**
- **La Chambre des Métiers (pour affichage).**